

N°	5	8	7
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

OBJET :	<p>L'an deux mil dix-neuf,</p> <p>Le mardi 2 avril 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMALE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 26 mars dernier par Mme la Présidente.</p> <p>Étaient présents ce jour : M. DECORDE, M. DEWAELE-, Mme DUCROCQ, Mme LUCOT-AVRIL</p> <p>Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme SINEAU-PATRY, Mme TEMMERMANN.</p>
- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique et des zones humides – Gamaches	
DATE DE LA CONVOCATION :	<p align="center"><u>- Opération sous mandat de restauration de la continuité écologique et des zones humides de la prairie du DOLIGER (Gamaches)</u></p> <p>La commune de Gamaches engage une démarche visant à améliorer le cadre de vie de ses habitants. Pour cela, elle ambitionne de renaturer un ancien site ayant accueilli un moulin qui porte aujourd'hui atteinte à la continuité écologique. Cette opération viserait également à restaurer des milieux humides dégradés par la présence de remblais.</p> <p>L'opération consiste à porter l'étude de maîtrise d'œuvre, permettant de définir la solution d'aménagement et en cas de poursuite du projet, d'assurer le suivi des travaux.</p> <p>Le montant global de l'opération est estimé, à ce stade, à environ 50 000 euros HT. Il est prévu, pour cette étude, un financement de 80% provenant de l'agence de l'eau et de 20% provenant de la commune.</p>
5 mars 2019	
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	15
Présents	4
Votants	4
	<p><i>Le conseil d'administration, à l'unanimité, habilite Mme la Présidente à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels (Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional, FEDER...); - inscrire les montants en crédit et en débit au budget 2019 ; - autoriser Mme la Présidente à signer la convention de mandat 2019-02 avec la commune, annexée à la présente délibération ; - habiliter Mme la Présidente à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières concourant à la bonne réalisation de ces projets (demande loi sur l'eau, passation des marchés, choix des entreprises, lancement et suivi des marchés, engagement des dépenses, mandatements,...).

Date de publication et de transmission

au représentant de l'Etat : 25/04/19

Acte exécutoire le : 25/04/19

la Présidente de l'Institution

Virginie LUCOT-AVRIL

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE**
EPTB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,**

Virginie LUCOT-AVRIL
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE
EPTB Bresle

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56